

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	01/12/2023
Votes Pour :	15
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance mardi 5 décembre 2023 à 20H30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jean-Marc REGNAUT donne procuration à Jacques FAUBEC, Radouane KHABBAL à Jean-Marc AUTIÉ, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Pierre MASURE

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2023_050

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Subvention complémentaire aux associations pour 2023

Madame CARAYOL rappelle la délibération du 5 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal décidait l'attribution pour 2023 des subventions aux associations et autres établissements publics.

Vu les nouvelles demandes formulées, Madame CARAYOL propose de compléter l'attribution des subventions au titre de l'année 2023 comme suit :

	Compléments de subventions 2023
Solidarité Pavie	196 €
Football Club pavien	1 140 €
TOTAL	1 336 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer pour 2023 les montants complémentaires de subventions aux associations figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PAVIE, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

